**APPEL À CANDIDATURES POUR LES BOURSES DE MOBILITÉ POUR ÉTUDIANTS À L’UNIVERSITÉ DE CADIX (ESPAGNE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS+ KA107 (Projet nº 2015-1-ES01-KA107-015456)**

**INFORMATION GÉNÉRALE**

**OBJECTIF**

Le programme *Erasmus+- Mobilité de l’enseignement* offre aux étudiants la possibilité de passer une période d’études continues à l’Université de Cadix.

Les étudiants en mobilité recevront une bourse, pourront assister aux cours et utiliser toutes les ressources disponibles à l’Université de Cadix sans devoir payer des frais d’enseignement supplémentaires (à l’exception des frais étant également applicables aux étudiants locaux). Toutes les activités d’apprentissage approuvées dans le Contrat d’apprentissage et étant réussies seront entièrement homologuées à l’université d’origine. Le Programme Erasmus+ offre aux étudiants la possibilité d’avoir une expérience culturelle à l’étranger, de connaître d’autres systèmes éducatifs et de rencontrer des jeunes provenant de pays différents, ce qui contribue au processus d’intégration internationale.

Les Universités envoyant des étudiants annonceront cet appel dans leurs sites web et devront également diffuser cette information dans les médias locaux et régionaux.

**FINANCEMENT**

Les bourses Erasmus+ Mobilité de l’enseignement offertes aux étudiants ne couvrent pas tous les frais, elles représentent plutôt une contribution pour aider à supporter les frais supplémentaires des séjours à l’étranger.

Ces bourses comprennent :

• Une contribution de l’Union Européenne. Il s’agit du montant fixé selon le pays de destination et le nombre de jours passés à l’étranger. Plus précisément, les bourses son divisées en plusieurs groupes de pays selon le coût de la vie. L’Espagne appartient au Groupe 2 et la contribution de mobilité s’élève à 800 € **par mois**

• Un montant supplémentaire pour couvrir les frais de voyage. Ce montant est calculé selon les tranches de distance suivantes :

100 - 499 km : 180 Euros

500 - 1999 km : 275 Euros

2000 - 2999 km : 360 Euros

3000 - 3999 km : 530 Euros

4000 - 7999 km : 820 Euros

8000 - 19999 km : 1100 Euros

Calculateur de distance :

<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm>

La distance est calculée comme suit :

Distance entre la ville de l’université d’origine et Cadix.

**CONDITIONS ET PROCÉDURE DE CANDIDATURE**

**Conditions générales d’admission**

L’étudiant doit être inscrit à l’université d’origine, laquelle doit être associée à l’Université de Cadix dans le cadre du programme Erasmus+.

Voici les dates à retenir pour solliciter de participer au programme Erasmus+ - Mobilité de l’enseignement pour le semestre de printemps de l’année académique 2015/16 :

Période d’inscription : **du 1er au 15 février 2016**

Début du semestre : **15 février 2016**

Fin du semestre : **3 juillet 2016**

L’étudiant doit être présélectionné par son université d’origine afin de continuer avec la procédure de candidature.

**Procédure de candidature :**

**Première étape : Avant l’arrivée**

Formulaire de candidature/Solicitud de plaza

Contrat d’apprentissage/Contrato de studios

Copie du passeport/Copia del pasaporte

Certificat de connaissances de l’Espagnol, au moins niveau B1/Certificado de nivel de español. Al menos nivel B1

Relevé de notes/Certificado de notas

Version résumée du CV/Versión corta del CV

Lettre de motivation ou une version résumée de la proposition de recherche dans le cas de étudiants de doctorat /Carta de motivación o un resumen de la propuesta investigadora en caso de alumnos de Doctorado.

Ces documents devront être envoyés à votre université d’origine (Bureau International) et ils les enverront, à leur tour, à l’adresse suivante : [erasmus.incoming@uca.es](mailto:erasmus.incoming@uca.es)/Los documentos se envían a la Oficina de Relaciones Internacionales de su Universidad de origen y ellos los enviarán a la siguiente dirección de e-mail: [erasmus.incoming@uca.es](mailto:erasmus.incoming@uca.es)

**Présentation des candidatures**

Date limite : **20 octobre 2015/**Fecha máxima: **20 de octubre 2015**

**PROCÉDURE DE SÉLECTION**

**Tous les processus de sélection menés à l’université d’origine devront s’ajuster aux critères de transparence et d’égalité de chances pour tous les candidats. Les critères spécifiques de sélection seront établis de manière claire et publiés sur le site internet et dans d’autres moyens généralement utilisés pour annoncer l’appel à candidatures.**

**Critères d’élaboration des listes des candidats**

L’université d’origine présentera une présélection de candidats conformément aux critères suivants :

1. Pour les étudiants inscrits en premier cycle (trois années), et deuxième cycle (master) :

- Qualification moyenne.

- Adéquation des activités proposées par l’étudiant par rapport aux études universitaires.

- Compétences linguistiques ;

- Toute autre information que l’étudiant ait inclus sur le formulaire (d’autres expériences d’apprentissage, des intérêts académiques particuliers, etc.).

2. Pour les étudiants de Master et Doctorat :

- Qualification moyenne.

- Adéquation des activités de recherche proposées.

- Compétences linguistiques ;

- Toute autre information que l’étudiant ait inclus sur le formulaire (d’autres expériences d’apprentissage, des intérêts académiques particuliers, etc.).

**OBLIGATIONS DE L’UNIVERSITÉ DE CADIX :**

Après avoir reçu et étudié en détail tous les formulaires et documents pertinents, l’Université de Cadix enverra une lettre d’acceptation et un dossier d’information à l’étudiant (vers mi-novembre).

Suite à son arrivée, les membres du Bureau International organiseront une réunion où l’étudiant recevra un dossier informatif, une carte d’étudiant, un nom d’utilisateur internet et toute autre information pertinente.

L’Université de Cadix désignera un coordinateur académique pour l’étudiant, appartenant à la Faculté où ce dernier soit inscrit et qui signera également la convention de mobilité/contrat d’apprentissage. Ce coordinateur assistera l’étudiant en matière académique.

L’Université de Cadix payera la bourse après l’arrivée de l’étudiant et selon les conditions à continuation :

* Versement mensuel de la bourse sur le compte du Banco Santander (à la fin de chaque mois), et versement des frais de voyage (tel qu’indiqué ci-avant).
* Une fois finie la période de mobilité, le Secrétariat de chaque Faculté remettra à l’étudiant un relevé de notes ou un rapport sur les résultats de la recherche.

**OBLIGATIONS DE L’ÉTUDIANT**

L’étudiant est tenu d’envoyer le formulaire d’inscription à son Bureau International et dans le délai prévu. Suite à l’acceptation par l’Université de Cadix, l’étudiant devra signer la convention financière (un email contenant les instructions à cet effet sera envoyé aux étudiants).

L’étudiant devra demander le visa correspondant dans son pays d’origine ; l’Université de Cadix enverra la lettre d’acceptation dans le délai prévu à cet effet.

L’étudiant est responsable de faire les réservations et de payer les frais de voyage et il devra disposer de l’argent nécessaire pour assurer le coût de son premier mois de séjour en Espagne, même avant de recevoir son premier paiement mensuel et les frais du voyage.

L’étudiant est tenu de contacter son assurance santé avant de quitter son pays d’origine.

L’étudiant est tenu d’arranger son logement. Le Bureau du Logement de l’Université de Cadix est à disposition des étudiants à la recherche de logement (appartements en collocation).

L’étudiant est tenu d’assister aux cours ou de mener à bien la rechercher dans les conditions fixées dans le contrat d’apprentissage ou dans le programme de recherche en question ; l’étudiant s’engage également à rapporter auprès de notre Bureau International et de son université d’origine son éventuel départ anticipé.

Trois mois après son arrivée, l’étudiant devra signer un formulaire de suivi au Bureau International, ce qui lui permettra de continuer à percevoir la bourse.

Fait à Cadix, le 21 septembre 2015

Juan Carlos García Galindo.

Directeur Général des Relations Internationales

Université de Cadix

Espagne